

GAMBIE. LE RÈGNE DE LA PEUR

AMNESTY INTERNATIONAL

Document public

AFR 27/004/2008

ÉFAI

Novembre 2008

« Les gens font tout pour éviter une arrestation parce que, quand on vous arrête, vous n'êtes plus sous la protection de la loi et vous pouvez subir toutes sortes de violations des droits humains par la police, l'armée et les services de renseignements. »

Un défenseur des droits humains

Il y a eu six tentatives de coup d'État manquées au cours des quatorze années de présidence de Yahya Jammeh. Trois jours après la tentative la plus récente, en mars 2006, le président a déclaré à la radio et à la télévision nationale que « *toute tentative visant à renverser le gouvernement serait réprimée sans pitié* » et qu'il ferait « *un exemple qui mettrait fin à la trahison et au sabotage* ».

Au moins 63 civils et soldats ont été illégalement arrêtés au cours des mois suivants, et détenus pour des périodes variables. Beaucoup ont été torturés et incarcérés dans des conditions difficiles, parfois dangereuses pour leur vie. Certains ont été condamnés au cours de procès inéquitables, tandis que d'autres ont été victimes de disparitions forcées ou d'exécutions extrajudiciaires.

Certaines des personnes arrêtées en 2006 étaient soupçonnées d'avoir participé à la tentative de coup d'État. D'autres, selon les observateurs des droits humains, étaient opposées au gouvernement. Parmi ces personnes, on comptait deux avocats et six journalistes. Plusieurs étaient des prisonniers d'opinion.

Les personnes soupçonnées de tentative de coup d'État appartenaient au gouvernement et aux forces de sécurité. Six parlementaires du parti du président appartenaient également à ce groupe. Au moins quatre proches de Ndure Cham, l'ancien chef de la Défense accusé d'être l'organisateur du complot – y compris son épouse – ont été appréhendés.

Sur les 63 personnes arrêtées, seules 21 ont été inculpées par rapport à la tentative de coup d'État déjouée. Parmi ces 21 personnes se trouvaient 11 membres des forces armées, cinq agents des services de renseignement et cinq civils, dont quatre membres du gouvernement. Seules 15 affaires ont été jugées.

Depuis lors, dans un contexte d'arrestations et de détentions illégales et arbitraires, entre autres violations des droits humains, toutes les manifestations publiques de protestation ont cessé en Gambie. Les avocats hésitent à accepter les affaires d'atteintes aux droits humains car ils craignent des représailles. Quant aux familles des victimes, elles ont peur de parler. La plupart des médias s'autocensurent face aux arrestations, amendes, menaces et agressions physiques visant les personnes accusées de critiquer le gouvernement.

CHIEF EBRIMA MANNEH

Chief Ebrima Manneh a disparu (victime de disparition forcée) depuis juillet 2006.

Le 11 Juillet 2006, des témoins ont vu Chief Ebrima Manneh, journaliste au *Daily Observer*, détenu par l'État, se faire arrêter par des membres des services de renseignement, dans les bureaux du journal. On pense qu'il a été arrêté parce qu'il essayait d'imprimer un article de la BBC qui était critique envers le gouvernement gambien.

Le 21 Février 2007, sous la pression des avocats et de membres de la famille, le gouvernement a publié un communiqué niant toute implication dans son arrestation et sa disparition ultérieure, et indiquant qu'il ignorait tout du sort de cette personne. Toutefois, en juillet 2007, il a été vu à l'hôpital sous surveillance de la police gambienne. Il recevait apparemment un traitement contre l'hypertension.

Le 19 juin 2007, la Media Foundation for West Africa (MFWA) a déposé une requête en faveur de Chief Ebrima Manneh. Cette requête, adressée à la Cour de justice de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), demandait que le gouvernement de Gambie réponde de la disparition de cet homme. La Cour a exigé que le gouvernement gambien libère immédiatement Chief Ebrima Manneh de cette détention illégale et paye la somme de 100 000 dollars (environ 70 000 euros) en dommages-intérêts. À ce jour, le gouvernement gambien ne s'est pas conformé à cette décision.

DEMBA DEM

Demba Dem, un ancien membre du Parlement, était l'un des quatre accusés jugés pour trahison à la Haute Cour. En août 2007, il a été le seul des quatre à être acquitté. Au cours des premières semaines de sa détention à la prison de Mile 2, il s'est vu refuser tout contact avec sa famille et ses avocats, et contraint de signer une déclaration écrite.

Demba Dem a déclaré à Amnesty International : « *Ces procès ne sont pas équitables. Il n'y avait absolument aucune preuve tangible au procès. Toute la procédure était basée sur des déclarations écrites qui n'étaient même pas rédigées par les accusés.* ».

Tout au long de ce procès pour trahison, qui a duré un an et demi, Demba Dem a été détenu à l'isolement dans la prison de Mile 2. Il a dû se rendre fréquemment à l'hôpital afin de se faire soigner pour des blessures qu'il a reçues pendant sa détention.

Il a expliqué à Amnesty International : *« Je suis resté détenu plus d'un an et demi. Comme on m'avait battu si violemment, j'ai souvent dû recevoir des soins médicaux. Pendant ma détention, j'ai été électrocuté, coupé avec un couteau, et passé à tabac en permanence. Ils m'ont toujours emmené au quartier général des services de renseignement pour les électrocutions. Cela ne m'est jamais arrivé à Mile 2. »*

« Le chef de l'Unité des crimes graves a rédigé ma déclaration et m'a forcé à la signer sous la menace d'un couteau. J'avais tellement peur que j'ai fini par signer. Cette déclaration a été employée à l'audience à titre de preuve. C'est ce qu'ils faisaient avec tout le monde. »

Demba Dem

MUSA SAIDYKHAN

Musa Saidykhan a été arrêté illégalement, détenu et torturé. Le 27 mars 2006, tous les employés du journal *The Independent* ont été arrêtés et le journal a été fermé. Après plusieurs heures, les employés ont été libérés, à l'exception du responsable éditorial, Madi Ceesay, et du rédacteur en chef, Musa Saidykhan. Ces deux personnes ont été arrêtées par les services de renseignement, puis ont passé plus de trois semaines en garde à vue sous la responsabilité de la police. Elles ont ensuite été emmenées au quartier général des services de renseignement, où elles ont été détenues jusqu'à leur libération, le 22 avril 2006. Les deux hommes ont été torturés pendant leur détention.

Musa Saidykhan a expliqué à Amnesty International : *« Le 28 mars 2006, des militaires lourdement armés ont encerclé ma maison, la police m'a ensuite arrêté et m'a forcé à monter dans une Land Rover. J'ai été informé par l'un des agents que l'on m'emmenait au poste de police pour un simple interrogatoire. La présence de l'armée a suscité un climat de peur dans mon quartier, où beaucoup de gens pleuraient. Le policier a assuré à ma marraine, une femme âgée, que je serais interrogé au poste de Serekunda police et de retour quelques heures plus tard. Mais ça n'a pas été du tout le cas. »*

On estime que le gouvernement, en arrêtant, détenant et torturant Musa Saidykhan, cherchait plus à réduire ses détracteurs au silence qu'à punir les suspects de coup d'État. En 2005, Musa Saidykhan avait assisté au Forum des rédacteurs africains, à Johannesburg, où il avait décrit brièvement la façon dont le gouvernement bafouait la liberté de la presse, y compris par des arrestations arbitraires, des détentions, des déportations, des enlèvements et des incendies criminels.

En Novembre 2007, la Fondation pour les Médias en Afrique de l'Ouest a déposé une plainte devant la Cour de justice de la CEDEAO contre le gouvernement de la Gambie. La plainte visait la détention illégale et la torture de Musa Saidykhan, en mars 2006. La plainte indiquait que des chocs électriques avaient été infligés à cet homme alors qu'il était nu, au cours de ses vingt-deux jours de détention. Une date doit encore être fixée pour le procès.

« Nous avons été emmenés dans un lieu inconnu où l'on nous a enchaînés et soumis à la torture. Les tortionnaires, dirigés par un agent de la protection personnelle du président, m'ont déshabillé et administré des décharges électriques sur tout le corps, y compris sur les organes génitaux. J'ai été inconscient pendant près de trente minutes. »

Musa Saidykhan

YAHYA DAMPHA

Yahya Dampha a été victime d'une tentative d'enlèvement par des agents des services de renseignement.

Le 6 octobre 2007, ce journaliste a été arrêté avec deux membres (non gambiens) du personnel d'Amnesty International qu'il accompagnait lors d'une visite sur le terrain. Les services de renseignement ont initialement détenu ces trois personnes dans un lieu inconnu pendant plusieurs heures, puis les ont remis à la police.

Les trois ont passé deux jours en détention au poste de police, puis ont été relâchés à condition qu'ils se présentent au poste tous les jours, jusqu'à leur libération inconditionnelle, le 12 octobre. Aucune de ces personnes n'a été inculpée.

Dès que les employés d'Amnesty International ont quitté la Gambie, Yahia Dampha est passé dans la clandestinité. Le même jour, le 13 octobre 2006, des agents des services de renseignement ont rendu visite à la famille de Yahya Dampha. Le jour suivant, Yahya Dampha quitté la Gambie pour le Sénégal, craignant ce qui pourrait lui arriver si les services de renseignement le trouvaient chez lui. Toujours menacé au Sénégal après une tentative d'enlèvement par des agents des services de renseignements gambiens, Yahya Dampha a demandé la protection du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et des autorités sénégalaises. Il a obtenu le droit d'asile en Suède et s'y est installé en juillet 2008 avec sa famille.

Toutes les protestations publiques ont cessé en Gambie. Les avocats hésitent à accepter les affaires d'atteintes aux droits humains car ils craignent des représailles. Quant aux familles des victimes, elles ont peur de parler. La plupart des médias s'autocensurent.

RECOMMANDATIONS

AU GOUVERNEMENT DE GAMBIE :

- Respecter la décision de la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et libérer immédiatement Chief Ebrima Manneh.
- Libérer toutes les personnes détenues illégalement, y compris les victimes de disparitions forcées ou les inculper d'une infraction dûment reconnue par la loi.
- Veiller à ce que des enquêtes promptes, approfondies et impartiales soient menées sur toutes les violations des droits humains, y compris celles commises contre les personnes associées à la tentative de coup d'État de mars 2006, les journalistes, les défenseurs des droits humains et d'autres personnes qui ont été illégalement détenues, et traduire en justice les auteurs présumés. Une réparation entière et effective doit être accordée aux victimes et à leurs familles. Les conclusions des enquêtes doivent être rendues publiques.
- Mettre fin immédiatement aux violations des droits humains commises par les policiers, l'armée et les services de renseignement, et faire en sorte que les policiers appliquent les normes les plus exigeantes en matière de professionnalisme et respectent les droits humains. Le gouvernement de la Gambie doit cesser d'utiliser l'armée, les services de renseignement et la police à des fins politiques, comme l'arrestation et la détention illégales des adversaires présumés du gouvernement et des défenseurs des droits humains.

À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE, À LA CEDEAO ET À L'UNION AFRICAINE :

- Condamner publiquement les violations des droits humains, y compris les arrestations arbitraires, les actes de torture, les exécutions extrajudiciaires et les disparitions forcées dont elles ont connaissance, et transmettre leurs préoccupations aux autorités gambiennes.
- Discuter de la situation des droits humains en Gambie lors du prochain Conseil des chefs d'État de l'Union africaine, et examiner les modalités d'application de la décision de la Cour de justice de la CEDEAO concernant Chief Ebrima Manneh.

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 2,2 millions de personnes dans plus de 150 pays et territoires qui luttent pour mettre fin aux atteintes graves aux droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de toute croyance religieuse.